

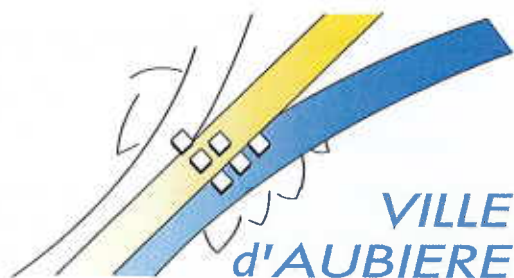
Le Projet ÉDucatif Territorial (PEDT)

2023-2026



Table des matières

Le Projet ÉDucatif Territorial (PEDT).....	3
Définition du champ d'intervention.....	5
Le projet éducatif.....	7
Méthodologie.....	8
Objectifs éducatifs.....	9
Les référents élus et techniques chargés de la coordination du PEDT.....	10
L'offre éducative Aubiéroise.....	12
Un PEDT fédérateur et partagé.....	13
Les attendus.....	14
Articulation du PEDT avec les dispositifs existants.....	14
Déclinaison du PEDT dédié à la Petite Enfance.....	15
Déclinaison du PEDT dédié à l'Enfance et à la Jeunesse.....	16
Homogénéisation du projet éducatif sur l'ensemble des temps Accueils Loisirs.....	16
de l'enfance à la jeunesse sur la base du triptyque.....	16
Champ d'intervention spécifique aux écoles primaires publiques.....	20
Les différents temps et modes d'intervention :.....	23
Pilotage PEDT dédié à l'Enfance et la Jeunesse.....	26
Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :.....	27
PLAN MERCREDI DES ACCUEILS LOISIRS DE LA VILLE D'AUBIERE.....	28
FOCUS : Académie des Sports des Mercredis matin	32
FOCUS : Activités culturelles, citoyennes et solidaires des mercredis	34
PLAN MERCREDI DES ACCUEILS LOISIRS « Les Amis de Kizou ».....	39



Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)

2023-2026

La ville d'Aubière a décidé de conduire une ambitieuse politique enfance jeunesse dont la **finalité est d'accompagner le petit enfant vers la maturité d'un(e) adulte responsable, épanoui(e) et citoyen(ne).**

La mise en œuvre de ce programme s'appuie principalement sur des actions éducatives telles que décrites dans le **Projet Éducatif Territorial et son Plan Mercredi.**

Ces deux outils offrent la possibilité de poser les jalons indispensables à la mise en œuvre des propositions éducatives, cohérentes et complémentaires des composantes scolaires et familiales, par la prise en compte de la pluralité des acteurs, des usagers dans l'espace commun qu'est le territoire.

Pour atteindre cette finalité est proposé de

- Donner à chaque citoyen en devenir la possibilité d'être acteur de son parcours par l'élargissement de la connaissance.
- Réduire, de façon solidaire et collective, les inégalités avec une attention particulière à destination des enfants socialement défavorisés.
- Répondre de manière adaptée aux difficultés liées à la vie en collectivité, aux harcèlements, aux incivilités, notamment en matière de dégradation des espaces publics, avec comme but de prévenir, autant que faire se peut, la délinquance.

Dans le cadre de ce Projet ÉDucatif Territorial, les élus souhaitent proposer une démarche respectueuse du rythme de l'enfant et adaptées à leurs besoins, à savoir :

- Agir en complémentarité avec les enseignants et les parents.
- Favoriser l'accès de tous les enfants aux loisirs, à l'expérimentation par la découverte de multiples domaines aussi bien culturels, artistiques que sportifs.
- Mutualiser les moyens et les interventions au-delà du territoire communal.
- Procéder à des évaluations régulières pour garantir la qualité des prestations et faire évoluer les organisations.
- Densifier et fluidifier la continuité éducative entre les différents acteurs du territoire.

Les moyens humains seront adaptés aux besoins des enfants, en termes de compétences et de savoir être, confortés par des effectifs stabilisés permettant aussi de déprécariser les emplois d'animateurs.

Une démarche conforme au principe fondamental inscrit dans l'article 1 de la Constitution de notre République.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Elle respecte toutes les croyances.

Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Définition du champ d'intervention

L'Éducation

L'animation socioculturelle est porteuse de valeurs éducatives par la transmission de valeurs, de l'apprentissage du respect d'autrui et de socialisation. Bien entendu, cet apprentissage est, pour les enfants et les jeunes, **complémentaire des autres espaces temps éducatifs que sont l'école et la famille.**

Postulat qui fait reposer sur les épaule de l'Éducateur une immense responsabilité.

Définissons les notions d'éducation formelle, non formelle et informelle :

D'une manière générale, en France, les formations du système éducatif (éducation nationale) sont classées comme **formelles**, l'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant. Il débouche généralement sur la validation et la certification.

L'enseignement **non formel** constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel. Il garantit le droit d'accès à l'éducation pour tous.

L'apprentissage informel découle des activités de la vie quotidienne liées à la famille ou aux loisirs.

Nous nous appuyons sur des références qui mettent en évidence la complémentarité entre les différents acteurs de l'éducation du futur citoyen et les bénéfices qu'apportent les diversités éducatives dans les différents temps éducatifs : écoles, familles, loisirs.

*« **Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde.** »* Paulo FREIRE.

*« **On ne fait pas grandir les fleurs en tirant sur la tige** »* René LEVEVEQUE.

*« **Il ne s'agit pas de s'entendre pour façonner ensemble un individu qui, ainsi, ne pourrait plus nous échapper. Il s'agit de travailler en commun afin de permettre à cet individu de se construire lui-même. C'est pourquoi complémentarité ne signifie nullement confusion ni même complicité. Complémentarité signifie, d'abord, repérage des fonctions spécifiques de chaque éducateur et de la manière dont elles s'agencent pour ouvrir un espace à l'expression d'un sujet.** »* Philippe MEIRIEU.

L'Accessibilité

Cette notion d'accès aux espaces d'accueil, de vie, de loisirs des mineurs recouvre plusieurs dimensions pour les élus et les acteurs éducatifs.

- ✓ **L'accessibilité sociale** qui vise à se soucier particulièrement des familles les plus fragiles pour leur permettre de s'inscrire et de participer à l'ensemble des propositions éducatives du territoire.
- ✓ **L'accessibilité physique et géographique** qui veut que, quel que soit le handicap d'une personne ou le lieu de vie du citoyen sur la ville, celui-ci puisse bénéficier, autant que faire se peut, d'un service de proximité, ou de facilités pour se rendre sur les lieux d'accueil et d'activités dans le respect de la législation.

Conformément à la [loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) qui pose les grands principes de la politique du handicap sur deux piliers :

- Une stratégie d'accessibilité pour tous sans exclusion, généralisée à tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports, santé, etc.) pour permettre « l'accès à tout pour tous » et ce, quelle que soit la forme de handicap : moteur, visuel, auditif, mental, cognitif et psychique. Elle concerne les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.
 - La reconnaissance aux personnes handicapées d'un droit individuel à la compensation des surcoûts du handicap.
- ✓ **L'accessibilité culturelle**, au sens de possibilités pour tous, quels que soient ses origines culturelles ou son niveau de vie, à capter l'information et s'intégrer dans les espaces culturels de la ville.

Le projet éducatif

Après consultation et débat, les rythmes scolaires des écoles seront organisés sur la semaine de 4 jours dès la rentrée 2023.

A la suite de cette évolution, il est nécessaire d'adapter, d'une part l'organisation des services Scolarité et Enfance Jeunesse et, d'autre part, les prestations proposées au bénéfice des enfants dans le cadre périscolaire.

Cette évolution s'inscrit dans une période charnière puisque, en 2023, nous devons réviser notre Projet ÉDucatif Territorial (PEDT).

Le projet éducatif territorial, mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il vise à organiser, dans le respect des compétences de chacun, **la complémentarité des temps éducatifs.**

Le projet éducatif territorial est un **outil de collaboration locale** qui rassemble, à **l'initiative de la collectivité territoriale**, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'État concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la ville, ministère délégué à la famille, notamment), les caisses d'allocations familiales, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants.

Elles doivent favoriser le développement de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement.

Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école.

Dès-lors, Le projet éducatif territorial a l'ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués et de donner une nouvelle cohérence à la journée de l'enfant. Cette évolution vise à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et son épanouissement.

En 2023, le PEDT doit être révisé pour la période 2023/2026 et adapté aux besoins des enfants. Cette révision est une opportunité pour favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires et permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

A la suite du changement des rythmes scolaires de la rentrée 2023, le temps périscolaire du mercredi s'inscrira pleinement dans la déclinaison du PEDT par l'intégration du dispositif **Plan mercredi** dont les activités proposées respecteront la charte de qualité.

En effet, Dans le cadre d'une organisation de la semaine d'école sur 4 jours, le mercredi est un temps essentiel pour les enfants car il permet à la fois de se reposer, de réaliser du travail scolaire et de pratiquer des activités sportives, culturelles et de découverte de la nature.

C'est pourquoi il est proposé de faire évoluer l'organisation de la composante municipale en charge de la mise en œuvre des activités afin de répondre au plus juste aux besoins des enfants.

Méthodologie

Tous projets ou actions devront être en adéquation avec le champ d'intervention et les valeurs précitées et s'inscriront dans le plan d'actions tel que formalisé ci-dessous :

Actualisation de l'état des lieux et du diagnostic

La phase initiale de diagnostic nécessaire à tout projet a permis d'identifier les points forts et les points faibles du territoire et de définir les objectifs à atteindre.

C'est sur la base de ce constat que la Ville, après analyse et concertation, a demandé à bénéficier à titre dérogatoire **d'un retour au rythme scolaire de 4 jours hebdomadaires.**

Le projet est soutenu par :

- Une programmation d'actions qui s'inscrit dans l'ambition éducative du **Plan Mercredi.**
- Des moyens, humains, financiers, mobilisés à hauteur des ambitions pour piloter et réaliser les actions définies.
- Des modalités d'évaluation pour mesurer les effets des actions.
- La mise en œuvre du projet se traduit par la concrétisation de planning d'activités.
- Un plan de communication permettant d'informer et de valoriser les actions mises en place.

L'évaluation

L'évaluation s'inscrit dès la conception du projet facilitant l'analyse au fil de l'eau des effets attendus afin de permettre la mise en œuvre d'actions correctives. Cette démarche d'amélioration permanente doit être partagée par la totalité des acteurs impliqués.

Le suivi du projet se fera dans le cadre de réunions formelles et régulières du Comité de Pilotage (COPI) et du Comité Technique (COTECH). La production et diffusion de comptes rendus garantiront la traçabilité des décisions notamment en matière de moyens accordés au projet.

Les actions et les activités

Chaque année, l'équipe d'animation proposera un programme d'actions en déclinaison de la politique enfance jeunesse voulue par la municipalité.

Ces actions doivent répondre à des exigences de qualité sur :

- La démarche éducative.
- Les contenus.
- L'encadrement qualifié.
- Les conditions de sécurité.

Le programme d'actions repose sur une offre d'activités diversifiées privilégiant autant la découverte de pratiques culturelles que sportives. Les activités proposées jouent un rôle de passerelle vers une pratique régulière et perfectionnée dans une association ou en club.

Une attention particulière sera portée à la mixité des équipes.

Objectifs éducatifs

Accompagner notre public dans ses différentes phases de développement dans un esprit de coéducation dans le strict respect des règles de sécurité physique et affective.

Pour ce faire, nous avons retenu quatre thématiques :

1/ Épanouissement et développement

- Favoriser le développement individuel, les capacités intellectuelles et physiques.
- Aiguiser la créativité et la curiosité.
- Proposer et encourager la libre expression sous diverses formes (écrite, orale, artistique, TIC...),
- Découvrir la diversité et l'équilibre alimentaire.
- Développer et organiser un rythme d'accueil adapté.
- Appréhender, comprendre et élargir son environnement.
- Prendre en compte les besoins et envies du public.

2/ Socialisation

- Développer et entretenir les relations intergénérationnelles.
- Valoriser et sensibiliser à la notion de respect des autres, des règles établies, du matériel, des locaux.
- Favoriser le développement individuel du jeune au sein d'un collectif.
- Rencontrer l'autre, accepter les différences.
- Favoriser l'écoute et le dialogue.

3/ Responsabilisation

- Accompagner de façon progressive à l'autonomie.
- Favoriser l'esprit d'initiative.
- Initier à la liberté de choix en développant l'analyse et la réflexion sur ses propres actions.

4/ Engagement citoyen

- Sensibiliser à la notion de partage et de solidarité (entreprendre des actions non intéressées).
- Solliciter et acter des engagements concrets en faveur de l'éducation à l'environnement et développer un fonctionnement écoresponsable.
- Veiller à la mise en place d'une éducation citoyenne.
- Mettre en place des actions au profit d'autres publics dans une perspective de solidarité.
- Aider les jeunes à prendre conscience de leur pouvoir d'actions sur le monde.

Les référents élus et techniques chargés de la coordination du PEDT

Contacts : Voir annexe : **Contacts de l'ensemble des personnes et services municipaux mobilisés dans le cadre du PEDT.**

✓ **Territoire concerné :** commune d'Aubière + Canton dans le cadre de la CTG

Public concerné : nombre total d'enfants :

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 3 ans	131	119	250
3 à 5 ans	132	125	256
6 à 10 ans	251	209	460
11 à 17 ans	289	290	579
Total mineurs	803	743	1545

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

ECOLE MATERNELLE VERCINGETORIX : 94 élèves

ECOLE MATERNELLE BEAUDONNAT : 85 élèves

ECOLE ELEMENTAIRE VERCINGETORIX : 209 élèves

ECOLE ELEMENTAIRE BEAUDONNAT : 188 élèves

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Ecole maternelle Beudonnat (Public)
- Ecole élémentaire Beudonnat (Public)
- Ecole maternelle Vercingétorix (Public)
- Ecole élémentaire Vercingétorix (Public)
- Ecole maternelle St Joseph (Privé sous contrat)
- Ecole élémentaire St Joseph (Privé sous contrat)
- Collège St Joseph (Privé sous contrat)
- Collège Joliot Curie (Public)

L'offre éducative Aubiéroise

Thématiques	L'offre éducative présente sur le territoire Aubiérois					
	0-3 ans	3-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-17 ans	18 ans et
Accueil Collectifs de Mineurs	Multi-accueils : municipal et associatifs					
	Micro-crèche					
	Relais Petite Enfance					
	Mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la parentalité (agents PPE)					
	Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) : associatif					
		Accueil loisirs Périscolaires matin/ midi / soir (Animateurs-ATSEM) Accueil loisirs Périscolaires du Mercredi (Matin) (Animateurs, Etaps) Accueil loisirs Périscolaires du Mercredi (Après-midi) (Animateurs) Accueil loisirs Extrascolaires (Vacances) agents d'animation				
Vigilances Passerelles	Passerelle	Passerelle	Passerelle			
Aide à la Réussite Scolaire		Accompagnement par les ATSEM sur les temps scolaires	Etudes Accompagnées par les agents d'animation Soutien scolaire par l'UCA de novembre à avril (étudiants) Lutte contre le harcèlement scolaire (agents d'animation) : Sentinelles & Référénts sur le collège			
Aubière, ses enfants Citoyens...		Actions régulières sur projets périscolaires et extrascolaires en lien avec les projets pédagogiques des ACM (Téléthon, Box solidaire...) agents d'animation Conseil Municipal des Enfants sur 3 écoles élémentaires (2 publiques et 1 privée sous contrat) Elus / agents d'animation			Argent de Poche (agents municipaux tous services)	
Aubière, ses enfants Cultivés...		Actions régulières sur projets périscolaires et extrascolaires en lien avec les projets pédagogiques des Accueils Loisirs (Découvertes et Initiations aux pratiques artistiques diverses...) Interventions Musique sur les temps scolaires (Financement Intervenants qualifiés) Propositions des spectacles d'animations adaptés aux âges, aux écoles et ACM par le service Culturel (spectacle, Le ciné à l'école...) Interventions Lire et Faire Lire sur le temps scolaire Interventions Lire et Faire Lire sur le périscolaire Accompagnement de la classe orchestre sur les temps scolaires				
		Pass Activités : Aides municipales aux familles à la pratique de loisirs				
Aubière, ses enfants Sportifs...		Actions régulières sur des projets d'initiation SPORT par des agents municipaux sur les temps périscolaires (animateurs + ETAPS) et extrascolaires (Animateurs) en lien avec les projets pédagogiques des Accueils Loisirs municipaux Interventions EPS par un animateur sport qualifié sur les temps scolaires Interventions EPS par des ETAPS sur les temps scolaires Prévention : déplacement à vélo sur les temps scolaires et périscolaires : Police municipale / Etaps / animateurs Accompagnement de la classe olympique par les ETAPS sur les temps scolaires				
En complémentarité et en cohérence avec le tissu associatif aubiérois et les actions du Ccas						

Un PEDT fédérateur et partagé

Le PEDT est un des outils de la mise en œuvre de la politique enfance jeunesse de la Ville d'Aubière.

Le succès d'une telle démarche repose sur l'ensemble des acteurs qui doivent :

1 / Être associé et impliqué :

Une bonne communication doit être établie entre les intervenants des différents temps périscolaires afin d'assurer la continuité éducative recherchée (ALSH périscolaires matins et soirs, pauses méridiennes et mercredis).

Cette continuité éducative est facilitée par le fait que la gestion des temps périscolaires est majoritairement confiée à du personnel communal.

2 / Disposer de temps d'échanges :

Les actions des différents acteurs réunis dans une approche partenariale nécessitent des moments d'échanges qui seront **proposés et organisés par la collectivité**, chaque acteur pouvant aussi solliciter une rencontre.

Ces réunions participeront à accroître et améliorer le dialogue entre les acteurs éducatifs concernés.

Elles favoriseront la concertation en matière de partage de l'information relative aux :

- projets d'écoles,
- activités proposées dans le cadre du périscolaire,
- outils pédagogiques mobilisés,
- partage des locaux et matériels éducatifs.

Cet aspect doit permettre d'élaborer un processus garantissant la continuité et la cohérence éducative entre les temps scolaires, périscolaires voire extrascolaires, de faire face aux difficultés rencontrées et de rechercher ensemble les solutions adaptées.

Une attention particulière sera portée :

Dès la conception des activités proposées qui devront être en adéquation avec le développement psycho-affectif des enfants, prenant en compte l'âge, la motivation, la fatigabilité, les capacités psychomotrices et cognitives, les besoins socio-affectifs.

Il conviendra donc, d'offrir aux enfants le choix entre plusieurs activités, leur permettre d'en changer en cours de séance et de limiter la durée de chaque activité.

Les attendus

✓ **Cohérence et complémentarité de l'offre éducative portée par les acteurs éducatifs locaux**, enseignants, personnels des Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires, parents d'élèves, prestataires, associations.

✓ **Transmettre l'envie d'accéder aux apprentissages** informels.

✓ **Diminuer les troubles de comportements** dans les établissements scolaires, par une meilleure prise en compte des rythmes de vie des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

✓ **Permettre aux enfants d'être acteurs** (choix des activités, projets, ateliers) en leur offrant la possibilité de mieux se connaître et de connaître les autres par la pratique collective d'activités culturelles et d'expression.

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

✓ **Projet éducatif local (PEL) :**

Oui, avec le Projet Educatif Aubiérais.

✓ **Convention Territoriale de Globale Caf (CTG) :**

Oui, la **Convention Territoriale de Globale Caf (CTG)** a été mise en place sur la période 2023 à 2026. Celle-ci offre la particularité de couvrir les 3 communes du canton : Aubière, Pérignat-Lès-Sarliève et Romagnat.

Le PEDT de la Ville d'Aubière est en cohérence avec la CTG dont le plan d'action se décline ainsi :

- **Axe 1 : Améliorer la gouvernance des acteurs cantonaux engagés dans le champ des services aux familles**
 - Objectif opérationnel 1-1 : Définir la gouvernance, le suivi et l'animation de la CTG
 - Objectif opérationnel 1-2 : Approfondir la connaissance des services présents sur le canton et renforcer les projets multi-partenariaux

- **Axe 2 : Maintenir l'offre d'accueil petite enfance et de loisirs, enfance-jeunesse et en assurer leur accessibilité à tous, en particulier aux publics les plus vulnérables (faibles revenus, « handicap », public en insertion...)**
 - Objectif opérationnel 2-1 : Améliorer l'accessibilité de l'offre petite enfance et enfance-jeunesse, en particulier à destination des plus « vulnérables » (revenus, « handicap », public en insertion...)
 - Objectif opérationnel 2-2 : Soutenir les projets éducatifs favorisant l'épanouissement et l'inclusion de chaque mineur

➤ **Axe 3 : Adapter l'offre d'accueil et développer des actions à destination des enfants, des adolescents et des jeunes**

- Objectif opérationnel 3-1 : Petite Enfance - Favoriser la diversité, adapter et développer les modes d'accueil du jeune enfant au plus près des besoins des familles
- Objectif opérationnel 3-2 : Enfance Jeunesse - Soutenir et développer une offre de loisirs attractive
- Objectif opérationnel 3-3 : Enfance Jeunesse - Permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir leur place dans la Cité, les impliquer dans les décisions

➤ **Axe 4 : Soutenir la fonction parentale, développer les liens sociaux et favoriser l'accès aux droits**

- Objectif opérationnel 4-1 : Soutenir les familles dans leur fonction parentale et les accompagner quel que soit l'âge des enfants
- Objectif opérationnel 4-2 : Renforcer les liens sociaux et garantir l'accès aux droits pour tous

Déclinaison du PEDT dédié à la Petite Enfance

Pour plus de clarté, le volet Petite Enfance du PEDT se trouve décliné dans les projets d'établissement ci-annexés.

Déclinaison du PEDT dédié à l'Enfance et à la Jeunesse

Homogénéisation du projet éducatif sur l'ensemble des temps Accueils Loisirs de l'enfance à la jeunesse sur la base du triptyque.



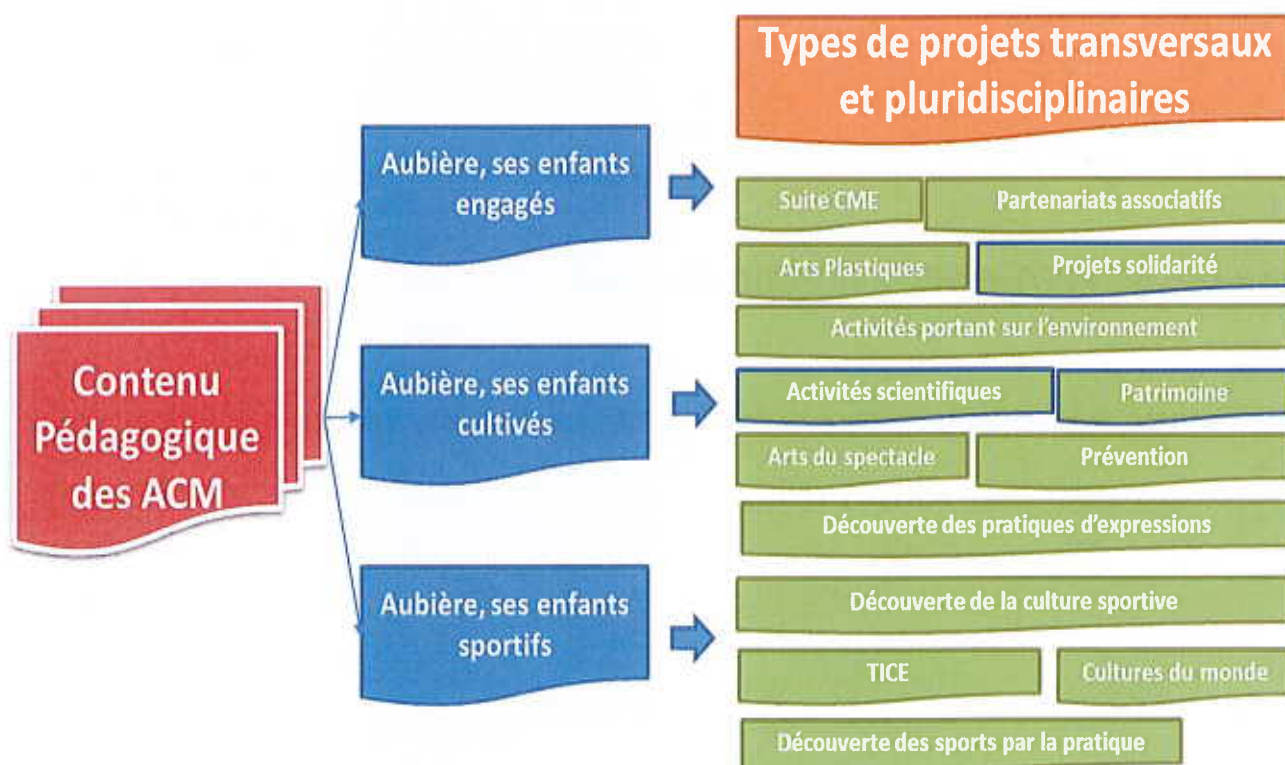
Articulation des activités périscolaires et extrascolaires :

✓ Ces activités sont-elles cohérentes avec les projets des écoles ou les projets d'établissements ?

Oui, partiellement. Les équipes du service Enfance Jeunesse sont en contact quotidien auprès des directeurs et des enseignants. Ils tendent vers des envies, des ressentis et des projets communs...

✓ Articulation avec les activités extrascolaires : oui

Le choix des activités proposées aux enfants a été réalisé en tenant compte de l'offre d'activités socio-éducatives existantes sur la commune. De plus, l'intervention de l'accueil de loisirs, à la fois dans le temps extrascolaire et périscolaire, participe à cette articulation en offrant une forme de continuité éducative autour du triptyque suivant :



Exemples :

CULTURE ET PATRIMOINE	Arts du spectacle	- En partenariat avec le Carré des Arts : création d'un spectacle qui sera présenté en fin d'année scolaire au Carré des arts : danse, chants, théâtre,... - Rencontres/ateliers avec les compagnies reçues au Carré des Arts
	Arts plastiques	- En partenariat avec le Carré des Arts : création et montage d'une exposition par les enfants - Rencontres/ateliers avec les artistes reçus au Carré des Arts - Atelier couture - Arts plastiques en suivant les saisons
	Découverte du patrimoine	- Découverte du patrimoine local, en lien avec des associations type ASCA, ou ENS,
	Autour du Livre et de la lecture	- En partenariat avec la médiathèque : visite de la médiathèque - création et édition d'un journal des enfants - Aménagement de la bibliothèque de l'école (à voir avec enseignants de Beaudonnat)
	Multimédia	- Vidéo : stop motion, court-métrage... - Photo : participation à des concours ? - Informatique
SOLIDARITE ET CITOYENNETE	CME	- Lien entre les jeunes élus et les enfants des écoles, devoir de mémoire
	Projets solidaires	- Téléthon - Box solidaires
	Projet éco-citoyenneté	- Projet de réduction des déchets à l'accueil de loisirs - Projet de communication autour du développement durable auprès de la population, mise en place de nettoyages participatifs...
	Autour du Bien-vivre Ensemble	- travail sur le harcèlement scolaire : création de sentinelles à l'image du collège, participation au concours Non au Harcèlement, le respect...
SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES	Projet Terre de Jeux 2024	- Programme élaboré par les Etaps axé sur les sports collectifs, l'adresse et le développement de la motricité : handball, basket, les arts du cirque, tennis, les nouveaux sports et ceux peu connus mais qui méritent de l'être...
	Découverte des associations sportives locales	

Complément de la Politique Enfance Jeunesse autour des valeurs du Sport :

Développer une dynamique sportive autour d'évènements en collaboration avec l'ensemble des associations sportives.

- L'organisation de conférences thématiques.
- La valorisation des actions et du projet de la Classe Olympique.
- L'utilisation des labels **génération 2024** et **Terre de Jeux** dans l'organisation de diverses manifestations.
 - "Soirée des Champions" proposée par l'Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance (INSEP).
 - Handisport
 - ...

✓ Articulation avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

La municipalité anime une structure de loisirs extrascolaires à destination des adolescents située dans un local qui jouxte le collège public : L'AgorAdo.

Une attention particulière sera portée afin d'institutionnaliser entre le PEDT et les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire. Cependant la commune compte également des agents mobilisés dans le cadre du dispositif « **Promeneurs du Net** ». Ils assurent une veille éducative sur les réseaux sociaux et suivent les orientations formulées.

La commune se mobilise aussi sur la question de la lutte contre le harcèlement scolaire, notamment par le positionnement d'un agent d'animation faisant le lien entre les écoles primaires, l'accueil loisirs extrascolaire adolescents et le collège, au travers du dispositif « **Sentinelle et Référent** ». Ce dispositif associe à la fois des élèves et des adultes qui œuvrent ensemble afin de prévenir que les cas d'intimidation ou d'isolement.

La politique jeunesse Aubiéraise s'emploie à déployer, tout au long du PEDT 2023-2026, un ensemble de dispositifs d'accompagnement au développement de projet individuel et collectif contribuant à l'insertion sociale des jeunes. L'une des premières initiatives dans ce sens a été « L'Argent de Poche » mais aussi, la création au sein du collège public d'une classe sécurité civile.

Partenaires et acteurs du projet

✓ Partenaires institutionnels

- La Mairie d'Aubière, représentée par Monsieur le Maire, le 1^{er} adjoint et les services.
- L'Éducation Nationale, représentée par la Direction Académique et les services de l'Éducation Nationale. DASEN
- La Préfecture, représentée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et leurs services.
- La Caisse Allocations Familiales, représentée par la Direction Caf 63 et leurs services.
- Université Clermont Auvergne (UCA)
- SDIS
- Défense Nationale
- EHPAD « Les Rives de l'Artière
- ...

Le tissu associatif et les bénévoles :

- Club de l'âge d'or (3ème âge)
- L'AMH
- Astronomes Amateurs d'Auvergne
- Aubière Tennis Club
- L'Union Fraternelle Aubiéroise (UFA, expression gymnique, danse)
- Amicale Laïque d'Aubière (ALA, handball)
- Associations étudiantes : SIGMATELETHON, ACTIS, SOUC...
- L'association Partage
- Lire et faire lire
- Accueil des Villes de France (AVF)
- Petit théâtre de l'Artière

- Toutes personnes bénévoles ou structures sur le territoire et désireuses de partager une passion, un savoir-faire ou un savoir-être.

Une des possibilités de partenariat possible étant la vacation ou mise à disposition par voie contractuelle entre un club ou une association et la Mairie.

Champ d'intervention spécifique aux écoles primaires publiques

BEAUDONNAT & VERCINGETORIX – Scolaire et Périscolaire (temps déclarés Accueil loisirs en jaune)

Attention : la prise en charge des élèves se fait, en période scolaire, 10 minutes avant l'entrée en classe officielle.

Emploi du temps scolaire et périscolaire maternelle

Beaumont & Vercingétorix ~ à compter de septembre 2023

	07:25	08:25	11:30	13:30	16:30	18:30
lundi	Périscolaire	Enseignement	Animation Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire	
mardi	Périscolaire	Enseignement	Animation Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire	
mercredi	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Pause méridienne Périscolaire + Après-midi ou après-midi uniquement	Sur le groupe scolaire Beaumont PLAN MERCREDI	
jeudi	Périscolaire	Enseignement	Animation Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire	
vendredi	Périscolaire	Enseignement	Animation Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire	

Emploi du temps scolaire et périscolaire Elémentaire

Beaumont & Vercingétorix ~ à compter de septembre 2023

	07:25	08:25	11:30	13:30	16:30	17h-17h30	17h30-18h00	18:30
lundi	Périscolaire	Enseignement	Animation Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire	Péri	Etudes retour en péri	Péri
mardi	Périscolaire	Enseignement	Animation Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire	Péri	Etudes retour en péri	Péri
mercredi	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Pause méridienne Périscolaire + Après-midi	OU Après-midi uniquement			
Sur le groupe scolaire Beaumont PLAN MERCREDI								
jeudi	Périscolaire	Enseignement	Animation Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire	Péri	Etudes retour en péri	Péri
vendredi	Périscolaire	Enseignement	Animation Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire			

Hors Accueil loisirs : 1/2h sur les pauses méridiennes (temps repas) et 1/2h sur les temps études (temps présentiel moyen en études)

Modes d'inscription aux activités périscolaires

✓ Pour les animations de la pause méridienne ALSH périscolaires : écoles maternelles et élémentaires

A l'année :	Trimestriel :	Modulable : X
Payant : tarif à l'unité en fonction QF / ville		

✓ Pour les ALSH périscolaires : écoles maternelles et élémentaires matin, soir, et mercredis matin

A l'année :	Trimestriel :	Modulable : X
Payant : Forfait Mensuel en fonction QF / ville		

✓ Pour l'encadrement des études accompagnées (hors temps Accueil loisirs déclarés Caf)

A l'année :	Trimestriel :	Modulable : X
Gratuit pour les familles : temps subventionnés par la Municipalité à 100%		

✓ Pour l'ALSH périscolaire des mercredis après-midi (3-10 ans)

A l'année :	Trimestriel :	Modulable : X
Payant : tarif à l'unité en fonction QF / ville		

Toutes les activités se déroulant pendant le temps périscolaire sur les écoles publiques de la commune sont placées sous la responsabilité de la Mairie d'Aubière selon les modalités suivantes :

Activités	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations
Animations pause méridienne	Service municipal	ATSEM Agents d'Animation Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)	Taux d'encadrement dérogatoires : 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans
Organisation et animation des Accueils de loisirs périscolaires du matin et soir dans les écoles maternelles et élémentaires Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi	Service municipal	Agents d'Animation ATSEM (matin uniquement en maternelle)	et 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans <i>(décret du 1er/08/2016)</i>

Les différents temps et modes d'intervention :

Accueil de Loisirs périscolaires maternelles et élémentaires

L'accueil de loisirs périscolaire est déclaré auprès du **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)** et soumis à autorisation d'ouverture de la **Protection Maternelle Infantile (PMI)**.

En matière d'activités, l'organisation du **projet pédagogique périscolaire** se présente de la manière suivante :

Le matin

Il comprend une activité calme afin d'offrir un accueil gradué aux enfants. Il s'agit d'un moment de transition organisé et encadré par du personnel d'animation pour l'élémentaires et d'Atsem pour les maternelles. Des espaces dédiés à ces temps d'accueil et dotés de matériels éducatifs sont mis à disposition.

Les temps scolaires : La ville soutient le Sport et la Culture musicale

La thématique sportive au sein des écoles :

- De l'EPS en maternelle, afin d'assurer une prestation de qualité adaptée aux tout petits sous la responsabilité du coordinateur, après l'élaboration d'un projet pédagogique validé par les directrices d'écoles maternelles, un animateur diplômé et agréé par l'Éducation nationale sera mis à disposition.
- Co-construction du projet « **Classe Olympique** » en élémentaire Vercingétorix en partenariat à l'Éducation Nationale. Contribution d'un **Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)**
- À la suite de l'obtention du label « **Génération 2024** » dans les 2 écoles élémentaires, les écoliers pourront participer à une semaine olympique qui leur offrira la possibilité de rencontrer des sportifs de haut niveau et de découvrir et pratiquer leurs disciplines.
- Le maintien et le développement de l'organisation d'olympiades inter-écoles renforcera le lien entre les différents cycles scolaires, cycle 2 maternelle / primaire et cycle 3 primaire / collège.
- L'ensemble de ces activités intégrera la découverte des disciplines handisports.
La finalité pédagogique est de sensibiliser à l'acceptation de la différence et au dépassement de soi.
- Ces valeurs seront soutenues par la pérennisation et le développement des partenariats avec l'université (STAPS), les ligues et les comités départementaux intégrant la composante paralympique.

La thématique musicale au sein des écoles :

- De l'éveil et de l'éducation musicale en maternelle et élémentaire.
- Un soutien fort au projet « Classe Orchestre à l'école » en élémentaire Vercingétorix en partenariat à l'Education Nationale.

L'animation de la pause méridienne

Les animations organisées pendant la pause méridienne sont établies et proposées par les animateurs dans le respect des éléments décrits dans le projet éducatif des accueils loisirs (mise en œuvre du triptyque pédagogique).

L'animation du périscolaire soir

Les équipes d'animation proposent des activités manuelles et physiques au choix de l'enfant.

Les animateurs ont à leur disposition différents outils :

- Une malle de jeux d'extérieur comprenant, ballons, cerceaux, cordes à sauter...
- Une malle d'activités manuelles : matériels pédagogiques comme crayons, règles, ciseaux, colles.
- Des jeux collectifs et individuels sont également proposés en fonction des envies des enfants.

Ces activités peuvent aussi être orientées sur des thématiques en lien avec les différentes périodes festives et saisonnières. Ces activités sont détaillées dans un programme hebdomadaire pour chaque école.

L'enfant a la possibilité de changer d'activités et d'intégrer un autre groupe.

Il est aussi proposé en fin d'après-midi un temps d'étude encadré permettant aux élèves de faire leurs devoirs (temps hors déclaration). Après avoir fini leurs devoirs, les enfants regagnent ensuite les animations périscolaires. Ce dispositif est complété par l'accompagnement individualisé d'élèves, proposés par les enseignants, ayant besoin de soutien scolaire. Cette prestation est confiée à des étudiants de 3^{ème} année de licence se destinant à l'enseignement.

La mise en œuvre se fait en partenariat avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ).

La finalité de l'ensemble de ces activités, qu'elles soient pratiquées individuellement ou en groupe est de favoriser l'autonomie des enfants. Cela doit permettre de développer le travail d'équipe, la collaboration entre les enfants, sous l'égide et la médiation bienveillante des adultes.

Temps d'animations périscolaires THEMATHIQUES des mercredis scolaires du matin et de l'après-midi.



Le détail des PLANS MERCREDI est annexé au présent document

Pilotage PEDT dédié à l'Enfance et la Jeunesse

✓ Structure de pilotage (Copil) et groupe de travail (Cotech)

Composition COPIL & COTECH :

COPIL	COTECH
Elus : Maire, élus commission enfance jeunesse	Elus : Maire, élus commission enfance jeunesse
Les services : Animation / scolaire / Association	Les services : Animation / scolaire / Association
Ccas	Ccas
Education Nationale : DASEN, Directeurs(rices) des écoles	Toute personne en fonction de la thématique de travail : agents municipaux : 1 animateur, 1 atsem, 1 etaps / 1 agent du Ccas / des associations partenaires / les écoles / les fédérations de parents...
Direction départementale la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Puy-de-Dôme - SDJES 63 -	
Caisse d'Allocation Familiale du Puy-de-Dôme – Caf 63 -	
Les représentants des Parents d'élèves	

✓ Périodicité

- Le comité de pilotage : *a minima* 2 réunions par an.
- Le groupe de travail PEDT : 1 réunion par trimestre la première année ou à la demande sur sollicitation d'un des acteurs éducatif.



Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

✓ Indicateurs proposés

Objectifs visés	Indicateurs
Vérifier la cohérence des actions avec les trois grandes valeurs et finalités du Projet Éducatif Aubiérais.	Compte-rendu réunions
Analyser les résultats des actions au regard des objectifs éducatifs poursuivis.	<p>Nombre d'enfants, assiduité, questionnaire de satisfaction (Enfants – Familles – Enseignants – Encadrants - partenaires) ...</p> <p>Le nombre d'enfants ayant participé à des activités culturelles par rapport aux activités physiques et sportives et son évolution dans le cadre des animations périscolaire des mercredis matin.</p>
Accroître leur bien-être et leur épanouissement tout en garantissant leur sécurité physique, affective et morale, pendant le temps de présence des enfants dans les établissements scolaires.	<p>Taux d'accidentologie, formalisation des incidents et les mesures correctives</p> <p>Suivi de la formation des agents</p> <p>Premier secours et autres</p>
Lutter contre les inégalités d'accès à la culture et aux pratiques d'expression en développant l'offre d'activités à vocation socio-éducative, artistique, scientifique et technique..	<p>Questionnaire à l'ensemble des acteurs éducatifs</p> <p>le taux d'usage du Pass'Activités</p>
Favoriser le bien vivre ensemble à l'école par la connaissance, la compréhension et le respect des règles de vie en collectivité.	Relevé d'incidents et des mesures correctives
<p>Vérifier la pertinence des actions au regard de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles communales, de l'emplacement des temps périscolaires dans l'emploi du temps des élèves, des locaux et personnels mis à disposition par la commune et de la possibilité offerte à tous les élèves.</p> <p>Favoriser le bien vivre ensemble à l'école par la connaissance, la compréhension et le respect des règles de vie en collectivité.</p>	Questionnaire à l'ensemble des acteurs éducatifs

PLAN MERCREDI DES ACCUEILS LOISIRS DE LA VILLE D'AUBIERE



➤ Calendrier et organisation

- ✓ A compter de septembre 2023

➤ Horaires périscolaires détaillés du mercredi

- ✓ 7h25-8h25 : arrivée périscolaire matin (arrivées échelonnées)
- ✓ 8h30-11h30 : Temps périscolaires du mercredi matin sur la base de projets thématiques.
- ✓ 11h30-12h30 : Périscolaire (départs échelonnés)
- ✓ 12h30-13h00 : Repas (périscolaire)
- ✓ 13h00-14h00 : animation d'un temps calme (arrivées échelonnées)
- ✓ 14h00-17h00 : animations thématiques suivis d'un goûter
- ✓ 17h00-18h30 : temps libres (départs échelonnés)

➤ Rappel des typologies des activités proposées le mercredi (matin et après-midi) dans le cadre du PEDT :

Principaux types d'activités du mercredi	Proposées
Activités artistiques	X
Activités scientifiques	X
Activités civiques	X
Activités numériques	X
Activités de découverte de l'environnement	X
Activités écocitoyennes	X
Activités physiques et sportives	X

➤ **Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT**

<p>Organisation et animation des mercredis matin de</p> <p>7h25 à 8h25</p>	<p>Service municipal</p>	<p>ATSEM pour les enfants de maternelle</p> <p>Agents d'Animation pour les enfants d'élémentaire</p>	<p>Taux d'encadrement NON dérogatoires :</p> <p>1 pour 10 enfants de moins de 6 ans</p> <p>1 pour 14 enfants de plus de 6 ans</p>
<p>Organisation et animation des Temps d'Activités Périscolaires des mercredis matin</p> <p>8h25-12h30</p>	<p>Service municipal</p>	<p>Agents d'Animation</p> <p>ETAPS</p>	
<p>Organisation et animation des Temps d'Activités Périscolaires des mercredis après-midi</p> <p>12h30-18h30</p>	<p>Service municipal</p>	<p>Agents d'Animation</p>	

➤ **Rappel des partenaires et intervenants potentiels PEDT dans le cadre du volet « plan mercredi »**

Liste non exhaustive

Partenaires des activités du mercredi
Associations sportives aubiéroises
Association Partage
Association Art'hier
Petit théâtre de l'Artière
Association des Malades et des Handicaps - AMH
EHPAD Aubière
Club de l'Age d'Or
Les pompiers

La sécurité routière – Police municipale
Handischool
FNSEA
Des bénévoles
Bibliothèque
CCAS
Les services municipaux
AVF
Défense Nationale

Intervenants des activités du mercredi – en plus des animateurs-	O/N
Intervenants associatifs rémunérés	O
Intervenants associatifs bénévoles	O
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	O
Parents	O
Enseignants	N
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, jardiniers, etc.)	O

➤ **Effectifs potentiels**

Potentiel d'accueil	Nombre
Nombre d'accueils périscolaires maternels	55 enfants
Nombre d'accueils périscolaires élémentaires	145 enfants

➤ **Evaluation du « plan mercredi »**

L'évaluation s'appuie sur les critères existants complétée par ceux permettant l'analyse, d'une part, de la qualité de l'information à destination des nombreux acteurs et d'autre part, l'analyse des de l'implication et de la pertinence des actions proposées.

➤ **Liste des signataires de la convention dédiée « plan mercredi » :**

Pour mémoire :

- Financement **CAF 63**
- Déclaration accueil de mineurs **SDJES 63**

Plan mercredi de la Commune d'Aubière

À la suite du changement du rythme scolaire, la commune d'Aubière a souhaité faire évoluer le temps périscolaire.

La semaine de 4 jours de scolarité sera complétée et organisée de la manière suivante :

L'accueil des enfants et les prestations proposées les mercredis s'inscrivent dans le cadre du dispositif **Plan mercredi**.

Les activités proposées s'appuieront sur deux axes majeurs :

Les activités physiques et sportives	Les activités culturelles, ludiques et de découvertes
---	--



Académie des Sports des Mercredis matin

En collaboration et partenariat avec le milieu sportif et les associations locales.

Finalité :

L'Académie des Sports proposera des cycles de découvertes d'activités physiques et sportives afin de sensibiliser les enfants à une pratique régulière. Il s'agit de répondre aux problématiques de santé publique telles que l'oisiveté, obésité qui concernent malheureusement de plus en plus d'enfants en les aidant à déterminer, en connaissance de cause, leur appétence, leur engagement et leurs choix de disciplines sportives.

Objectifs Généraux :

La création d'une continuité d'actions cohérentes autour de la thématique du sport sur le territoire de la commune.

Le développement et la promotion des activités physiques et sportives en direction des enfants et des jeunes sur tous les temps éducatifs.

La définition et la création de passerelles entre le Sport Scolaire, les découvertes et pratiques d'activités dans le cadre du périscolaire et le Sport Loisir au sein des clubs, voire la compétition et le sport de Haut Niveau.

Cette dynamique sera possible par la valorisation des parrainages existants, ou à créer, avec des sportifs et des clubs de Haut Niveau qui interviendront dans les temps scolaires et périscolaires.

Synthèse :

- promouvoir l'activité physique en lien avec le tissu associatif,
- proposer aux enfants un parcours éducatif et sportif cohérent après l'école.

Organisation :

Elle s'appuiera sur :

- L'élaboration d'un calendrier étalé sur les 36 semaines scolaires.
- L'anticipation de la réservation des infrastructures sportives municipales.
- Les horaires d'activités : 8h30 – 11h30
- Les groupes et le nombre d'enfants : en conformité des exigences réglementaires et de pratiques. L'organisation peut évoluer suivant le programme d'activités et les conditions de pratique, notamment en lien avec les associations sportives ou les conditions météorologiques. L'ensemble des enfants pourront bénéficier du dispositif de la maternelle au CM. Des groupes seront formés afin de proposer des animations adaptées aux différents âges (par exemple : maternelle / CP-CE1 / CE2-CM1-CM2)

- L'encadrement sera assuré par les ETAPS, les animateurs sportifs et l'encadrement associatif.
- Les thématiques potentiellement abordées, par période, autant que faire se peut en cohérence et complémentarité avec le programme scolaire :
 - Sports collectifs: Football, Basketball, Handball, Rugby, Baseball.
 - Sports de raquette: Tennis, Badminton, Padel.
 - Sports d'opposition: Karaté, Boxe, Escrime, Judo.
 - Sports d'Expression corporelle : Danse, Gymnastique, Twirling-Bâton, Hip-Hop, activités circassiennes.
 - Sports d'hiver : ski de fond, biathlon, raquettes.
 - Sports loisir : Vélo*, Thèque*, Ultimate, Pétanque, Escalade.

** La pratique du vélo s'inscrit dans un programme global afin de sensibiliser les enfants aux modes de déplacement actifs et de leur permettre de pratiquer en toute sécurité. Ce programme sera sanctionné par l'obtention du permis vélo.*

**Thèque est un jeu sportif similaire au baseball. Il se pratique notamment dans les écoles, dans les centres de vacances et de loisirs.*

- Pour enrichir ce programme, il sera possible d'intégrer dans les activités des interventions de sportifs de haut niveau, avec comme objectifs le partage d'expérience et l'initiation à la pratique de la discipline.
- Des périodes, par exemple sur une ou deux semaines, seront dédiées à des thématiques comme :
 - L'Olympisme : son histoire et ses valeurs.
 - Le sport santé.
 - La sensibilisation des enfants aux situations de handicaps et la pratique d'un sport adapté.

Toutes les actions seront soumises à un contrôle. Un bilan sera établi à chaque fin de cycle :

- Sur la base d'indicateurs :
 - Le taux de retour sur la continuité de la pratique en mesurant, par exemple, le nombre d'inscriptions dans un club à la suite d'un cursus de découverte d'une discipline (en lien avec les associations aubiéroises ou autres si la discipline n'est pas proposée au sein de la commune).
 - L'analyse des retours faits par les associations intervenant dans le cadre du projet.
 - Un questionnaire de satisfaction en direction des enfants, des parents.
 - L'évaluation qualitative des activités proposées et l'adaptation du nombre dans le dispositif.

FOCUS



Activités culturelles, citoyennes et solidaires des mercredis

En collaboration et partenariat avec le milieu culturel, scientifique, solidaire et les associations locales.

Finalité :

Offrir aux enfants le moyen d'exprimer sa créativité, de se forger une identité propre et de renforcer ou de préserver le sentiment d'appartenance à la communauté.

Objectifs Généraux :

Créer une continuité d'actions cohérentes autour de 13 thématiques pluridisciplinaires et transversales.

Garantir, durant toute la prise en charge des enfants, leur bien-être, leur sécurité physique, affective, morale et matérielle.

Créer une dynamique de loisirs où l'enfant est réellement acteur.

Contribuer à la sociabilisation de l'enfant et favoriser en particulier l'intégration de chaque enfant au sein du groupe.

Favoriser l'autonomie et la responsabilisation par une pédagogie adaptée aux différents âges.

Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant et du jeune, en l'amenant à découvrir et développer toutes ses potentialités.

Le développement et la promotion des activités d'expressions culturelles, scientifiques et citoyennes seront proposées à tous les enfants et de tous les jeunes sur l'ensemble des temps éducatifs (pas uniquement ceux du mercredi matin).

Organisation :

A chaque cycle de vacances à vacances, le collectif (Enfants et animateur) pourra choisir les activités qu'il souhaite pratiquer lors du cycle suivant. En fonction de la maturité (âge) et des motivations des enfants, les animateurs leur proposeront d'intégrer ces activités dans la réalisation d'un projet collectif. Différents thèmes ont déjà été recensés autour de la solidarité (projet correspondance, droits de l'enfant, cultures du monde ...), de l'écocitoyenneté (projet environnement éventuellement en lien avec l'espace naturel sensible d'Aubière, d'arts récup...), de l'animation de la cité (projet concours d'affiches, peinture de rue, marché de Noël ...) Détails des contenus envisagés dans le tableau suivant :

<p>Arts du spectacle</p>	<p>Découvrir les arts de la scène</p> <p>Valoriser du travail des enfants</p> <p>Permettre la rencontre et le partage avec des artistes</p> <p>Participer à l'organisation d'un événement de sa conception à sa diffusion</p>	<p>→ Potentiellement en partenariat avec le Carré des Arts et les compagnies reçues :</p> <p>Création d'un spectacle de danse</p> <p>Création d'un spectacle de chants</p> <p>Représentation d'une pièce de théâtre</p> <p>Partenariat avec l'Association Le Petit Théâtre de l'Artière</p> <p>Théâtre d'improvisation</p> <p>Initiation avec d'autres compagnies ou intervenants : hip-hop, danse de salon...</p> <p>Initiation aux arts circadiens</p>
<p>Arts plastiques</p>	<p>Découvrir différentes techniques d'arts plastiques et d'artistes</p> <p>Développer la créativité des enfants</p> <p>Permettre la rencontre et le partage avec des artistes, intergénérationnelle</p> <p>S'approprier un lieu culturel local</p> <p>Participer à l'organisation d'un événement de sa conception à sa diffusion</p>	<p>→ Potentiellement en partenariat avec le Carré des arts et les artistes exposants :</p> <p>Création d'une exposition de « A à Z »</p> <p>Rencontres/ateliers avec les artistes reçus au carré des arts</p> <p>Atelier couture : création de vêtements, d'objets, tricot, crochets... collaboration avec les activités proposées par les AVF</p> <p>Arts plastiques : différentes techniques à découvrir ou à approfondir : graff, pyrogravure, modelage, pliage...</p> <p>Partenariat avec ESAC</p>
<p>Découverte du</p>	<p>Découvrir le patrimoine local</p>	<p>Découverte et entretien du patrimoine</p>

patrimoine local	<p>Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement local</p> <p>Créer du lien social</p>	<p>local, en lien avec des associations (ASCA), ou via l'Espace Naturel Sensible d'Aubière (ENS)</p> <p>Création de supports pédagogiques (type Jeanne la vigneronne) à destination des enfants et des familles</p> <p>Réflexion et participation aux Journées Européennes du Patrimoine</p>
-------------------------	--	--

Découverte des différentes cultures du monde	<p>Découvrir et appréhender de nouvelles cultures</p>	<p>Sensibilisation et initiation aux langues étrangères</p> <p>Correspondance écrite (mail ou lettre) avec d'autres structures enfants en France ou à l'étranger</p>
---	---	--

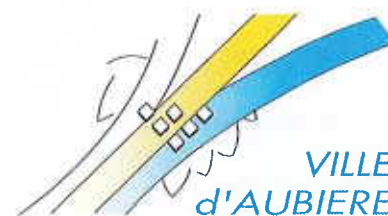
Autour des écrits, du Livre et de la lecture	<p>S'approprier un lieu culturel</p> <p>Initier les enfants aux bienfaits de la lecture</p> <p>Découvrir différents genres littéraires</p> <p>Savoir utiliser l'outil informatique</p> <p>Savoir rechercher et trier de l'info, savoir rédiger</p>	<p>→ Potentiellement en partenariat avec la médiathèque :</p> <p>Visites régulières à la médiathèque,</p> <p>Lecture-débat,</p> <p>Rencontres avec des auteurs/illustrateurs</p> <p>Participation à des concours ou défis de lecture (ex : les Incorruptibles...)</p> <p>Création et édition d'un journal des enfants, en lien avec des journalistes locaux</p> <p>Aménagement de la bibliothèque de l'école</p>
---	--	--

Multimédia	<p>Initier les enfants à l'outil informatique</p> <p>Initier les enfants à la prise de photos</p> <p>Sensibiliser les enfants aux dangers d'internet</p> <p>Savoir rechercher et trier de l'info</p> <p>Savoir transmettre un message à l'écrit ou à l'oral</p>	<p>Vidéo : Stop motion, court-métrage (participer à des événements locaux, en lien avec la Jetée et le festival de Clermont)</p> <p>Photo : Participation à des concours-photo (localement ou autre)</p> <p>Informatique : Apprendre à utiliser l'outil (logiciel + internet) création d'exposés, sensibilisation aux dangers d'Internet, fake news... Programmation informatique</p>
-------------------	---	--

		<p>Audio : Création d'une web radio, en lien avec des radios locales</p>
<p>Culture scientifique</p>	<p>Découvrir les sciences et techniques</p> <p>Démocratiser la culture scientifique</p> <p>Faire naître des vocations</p> <p>Apprendre en s'amusant</p>	<p>Expériences scientifiques avec l'ensemble des composantes de l'Université Clermont Auvergne (UCA), notamment avec les associations Actis/Sigma, INSPE...</p> <p>Robotique</p> <p>Codage informatique</p> <p>Études météorologiques → création d'une station météo, relevés réguliers, analyse...</p>
<p>En lien avec le Conseil Municipal des Enfants (CME)</p>	<p>Valoriser le travail des jeunes élus</p> <p>Faire découvrir les missions des jeunes élus et comprendre le fonctionnement d'une instance officielle</p> <p>Sensibiliser les enfants à la citoyenneté</p>	<p>Lien entre les jeunes élus et les enfants des écoles : collecte des demandes, travail commun sur des projets...</p>
<p>Projets solidaires</p>	<p>Sensibiliser les enfants à la notion de solidarité</p> <p>Créer du lien social</p> <p>Rendre les enfants porteurs et acteurs de projets solidaires</p>	<p>Téléthon : participation au week-end du Téléthon (en partenariat avec l'association étudiante Sigma-téléthon)</p> <p>Box solidaires : mise en place d'une collecte</p> <p>Rencontres avec l'association Partage</p>
<p>Projets écocitoyenneté et développement durable</p>	<p>Sensibiliser les enfants au développement durable et à l'écocitoyenneté</p> <p>Initier les enfants au jardinage</p> <p>Découvrir l'écosystème d'un jardin</p>	<p>Projet de réduction des déchets à l'accueil de loisirs : travail sur le gaspillage alimentaire, en lien avec un projet du cme, mise en place du tri dans la cour pour les déchets du goûter...</p> <p>Mise en place d'actions auprès de la population aubiéroise (clean walk, affichage pour sensibiliser...)</p> <p>Projet jardinage avec le Jardin Partagé (Ccas d'Aubière)</p>
<p>Autour du Bien-vivre Ensemble</p>	<p>Sensibiliser les enfants à la lutte contre le harcèlement scolaire</p> <p>Créer du lien social et du lien intergénérationnel</p> <p>Sensibiliser les enfants au handicap</p>	<p>Sensibilisation au harcèlement scolaire.</p> <p>Rencontres avec les adhérents de l'AMH</p> <p>Rencontres avec les résidents de l'EHPAD ou les adhérents du Club de l'Age d'or</p>

	Découvrir des cultures différentes	Correspondance écrite (mail ou lettre) avec d'autres structures enfants Jeux de société : découverte et initiation à des jeux (belote, tarot, échecs, etc...), mise en place de « tournoi »
Prévention	Sensibiliser les enfants aux risques Apprendre aux enfants à éviter et à se prémunir des différents risques auxquels ils peuvent être confrontés Apprendre aux enfants les réactions adéquates lorsqu'ils sont confrontés à des situations à risques	Prévention routière : piéton, vélos, 2 roues... en lien avec la Police municipale, les pompiers, la sécurité routière... Prévention des risques domestiques Initiation aux gestes de 1er secours Sensibilisation au harcèlement scolaire Autour de la santé : les dents, dons du sang, le soleil...

PLAN MERCREDI DES ACCUEILS LOISIRS « Les Amis de Kizou »



Date de mise en œuvre du « plan mercredi » :

- **Statut** : ce volet « plan mercredi » constitue :
 - ✓ Un avenant à un PEDT préexistant signé le 29 avril 2020.
 - ✓ Intégré au PEDT actuel
- **Calendrier** du volet « plan mercredi » :
 - ✓ Début : **1^{er} janvier 2021**
 - ✓ Reconduit pour **2023-2026**



➤ **Suivi et coordination** du « plan mercredi » :

Noms des référents locaux	Qualité	Téléphone et adresse e-mail
Michel BANDON	Elu local : Adjoint Enfance Jeunesse	michel.bandon@ville-aubiere.fr
Cyril TRIBOUT	Coordonnateur	cyril.tribout@ville-aubiere.fr 06.22.04.18.57

➤ **Public visé** (structures scolaires concernées par l'offre du « plan mercredi ») :

Ecole (s) privée (s) :

Nom de l'école	Effectifs en maternelle (PS1 à GS)	Effectifs en élémentaire (CP à CM2)
Maternelle St Joseph – Avenue du Mont Mouchet	115	
Elémentaire St Joseph – Avenue du Mont Mouchet		206

➤ **Organisateur** :

Association « Les amis de Kizou »

Chez Kizou Aventures
19 rue de l'Eminée
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 28 29 45

Lieux d'animation : pour les 3 – 11 ans : Ecole St Joseph Aubière

➤ **Horaires périscolaires détaillés du mercredi :**

07 h 30 – 09 h 00 : accueil des enfants

11 h 30 – 12 h 00 : départ des enfants inscrits le matin sans cantine. Accueil des enfants inscrits l'après-midi avec repas.

13 h 00 – 14 h 00 : départ des enfants inscrits le matin avec cantine. Accueil des enfants inscrits l'après-midi sans cantine.

16 h 30 – 18 h 30 : départ des enfants inscrits à la journée et l'après-midi

➤ **Typologie des activités proposées le mercredi :**

Principaux types d'activités du mercredi	Existant dans le Plan mercredi
Activités artistiques	X
Activités scientifiques	X
Activités civiques	X
Activités numériques	X
Activités de découverte de l'environnement	X
Activités éco-citoyennes	X
Activités physiques et sportives	X

➤ **Opérateurs (partenaires et intervenants ponctuels du volet « plan mercredi »)**

Partenaires des activités du mercredi
Diverses associations et intervenants : comme par exemple : Les tisseuses d'histoires (théâtre) – Du studio à la scène (musique) – Les semeurs d'images (vidéo)....

Intervenants des activités du mercredi – en plus des animateurs-	O/N
Intervenants associatifs rémunérés	O
Intervenants associatifs bénévoles	N
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	O
Parents	N
Enseignants	N
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)	N

➤ **Effectifs :**

Nature des informations requises	Nombre
Accueils périscolaires maternels	17
Accueils périscolaires élémentaires	24

➤ **Pilotage du « plan mercredi » :**

Identique à celui du PEDT

➤ **Evaluation** du « plan mercredi »

L'évaluation sera basée sur les mêmes critères que ceux entrepris pour les actions menées par le PEDT.

➤ Liste des **signataires de la convention dédiée plan mercredi** :

- Mairie d'Aubière
- Financement **CAF 63**
- Déclaration accueil de mineurs **SDJES 63**



Le PEDT sera signé pour 4 ans (2023-2026). En tant qu'outil, il reste ajustable en fonction du résultat des évaluations annuelles afin d'adapter ce cadre aux évolutions souhaitées, les modifications seront formalisées par la signature d'un avenant.

Fait à Aubière, le 06 avril 2023.

Sylvain CASILDAS,



Le Maire.

